

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5517844
Website: www.au.int

CONFÉRENCE DE L'UNION
Vingt-cinquième session ordinaire
14-15 juin 2015
Johannesbourg (AFRIQUE DU SUD)

Assembly/AU/Dec.569-587(XXV)
Assembly/AU/Decl.1-6(XXV)
Assembly/AU/Res.1(XXV)



**DECISION SUR LE LANCEMENT DES NEGOCIATIONS SUR LA
ZONE DE LIBRE-ECHANGE CONTINENTALE (ZLEC)**
Doc. EX.CL/907(XXVII)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** des résultats de la Conférence, et **ADOPTE** ce qui suit :
 - i) les objectifs et les principes des négociations sur la ZLEC;
 - ii) la Feuille de route indicative pour les négociations et la création de la ZLEC;
 - iii) les *Termes de référence du Forum de négociation de la ZLEC (ZLEC-FN)*;
 - iv) les arrangements institutionnels pour les négociations sur la ZLEC
 - v) la Déclaration sur le lancement des négociations sur la ZLEC.
2. **NOTE AVEC SATISFACTION** le travail préparatoire accompli en vue du lancement des négociations sur la Zone de libre-échange continentale et **S'ENGAGE** à négocier un Accord de libre-échange continental qui offre des avantages significatifs, en tenant compte des progrès déjà réalisés par les CER;
3. **LANCE** les négociations pour la création de la Zone de libre-échange continentale visant à intégrer les marchés africains, conformément aux objectifs et principes énoncés dans le Traite d'Abuja instituant la Communauté économique africaine.
4. **DEMANDE** au Forum de négociation de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC-FN) d'organiser sa réunion inaugurale en 2015 et d'œuvrer à la conclusion des négociations d'ici à 2017.
5. **DEMANDE** à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), ainsi qu'aux partenaires au développement d'apporter le soutien nécessaire aux Etats membres, à la Commission et aux Communautés économiques régionales, afin que les négociations, soient conclues dans les délais ;
6. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** de l'état des préparatifs de la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra 2015 ; **FELICITE** vivement la République du Kenya d'avoir offert d'accueillir cette importante Conférence et **INVITE** les Etats membres à y participer activement;
7. **PREND EGALEMENT NOTE AVEC SATISFACTION DE :**
 - i) la communication sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'AGOA, et de l'initiative de tenir au Gabon une réunion ministérielle dans le cadre de la préparation du Forum sur l'AGOA;

ii) la communication sur la CNUCED XIV prévue en mars 2016 à Lima (Pérou). A cet égard, la Conférence **FÉLICITE** S.E. Mme. Amina Mohamed, Ministre des affaires étrangères et du commerce international de la République du Kenya pour sa nomination comme Présidente de la 19^{ème} Conférence ministérielle par le Conseil général de l'OMC ;

8. **FÉLICITE** le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) pour le lancement de la Zone tripartite de libre-échange en juin 2015 à Sharm El Sheikh (Égypte), qui constitue une importante réalisation d'intégration continentale, qui doit servir de modèle aux autres régions.



**DECLARATION SUR LE LANCEMENT DES NEGOCIATIONS
EN VUE DE LA CREATION DE LA ZONE DE
LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE (ZLEC)**
Doc. Assembly/AU/11(XXV)

Nous, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis à la vingt-sixième session ordinaire de notre Conférence les 14 et 15 juin 2015 à Johannesburg (Afrique du Sud) ;

Rappelant la Décision (Assembly/AU/Dec.394(XVIII)), que nous avons adoptée à notre Sommet de janvier 2012, sur la création de la Zone de libre-échange continentale qui doit être opérationnalisée, à titre indicatif, en 2017;

Rappelant également la Décision de notre Conférence (Assembly/AU/11(XXIV)) de janvier 2015 réaffirmant notre engagement à lancer les négociations sur la ZLEC en juin 2015 ;

Réaffirmant notre engagement à accroître le commerce intra-africain par la mise en place d'une ZLEC qui stimulera la croissance économique et le développement équitable, et appuiera l'intégration grâce à la libéralisation des échanges, et au développement des infrastructures en vue de la mise en œuvre intégrale du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine;

Mettant l'accent sur l'importance de la mise en place de la ZLEC sur la base des zones de libre-échange régionales existantes afin d'élargir et d'approfondir l'intégration continentale ;

Réaffirmant que la mise en place d'une ZLEC fonctionnelle qui intègre les économies africaines est une étape fondamentale dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et que la position africaine commune sur l'Agenda de développement post-2015 contribuera considérablement à la promotion de la transformation structurelle du continent;

Réaffirmant également qu'il est important de mettre en œuvre le Plan d'action pour la Stimulation du commerce intra-africain (BIAT) en accordant la priorité aux activités liées à l'industrialisation, au développement des infrastructures et à la libre circulation des personnes pour tirer le maximum d'avantages de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale;

Notant l'importance des politiques et réformes d'accompagnement aux niveaux continental, régional et national afin de maximiser les avantages de la mise en place de de la Zone de libre-échange continentale;

Reconnaissant la nécessité d'une assistance technique pour permettre la participation effective de tous les États membres à l'ensemble du processus conduisant à la mise en place de la ZLEC;

Conscients de l'importance que revêt la participation constructive du secteur privé, des parlementaires et des autres parties prenantes concernées aux négociations de la ZLEC à travers des mécanismes appropriés;

Prenant note du Rapport de la réunion des Ministres du Commerce de l'UA, tenue les 14 et 15 mai 2015 à Addis-Abeba (Éthiopie);

DECLARONS CE QUI SUIT :

1. **LANÇONS** les négociations pour la mise en place de la Zone de libre-échange continentale en vue d'intégrer les marchés africains conformément aux objectifs et principes énoncés dans le Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine;
2. **DEMANDONS** à toutes les Communautés économiques régionales et aux États membres de participer de manière effective aux négociations de la ZLEC ;
3. **DEMANDONS** à la Commission, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, la Banque africaine d'Import-Export (Afreximbank) et aux autres partenaires au développement, de fournir un soutien analytique, et une assistance technique, et de mettre en œuvre un programme global de renforcement des capacités pour les États membres et les CER afin de leur permettre de participer de manière effective aux négociations ;
4. **FELICITONS** la Commission et le Groupe de travail continental sur la ZLEC pour le travail accompli en vue du lancement des négociations sur la ZLEC.



